

Paudex, le 4 juillet 2013

USPI INFO n° 13/2013

Manifestation : Colloque portant sur les actualités dans le domaine de la fiscalité immobilière le 13 septembre 2013 de 8h15 à 15h30 à l'Aula de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, av. du Premier-Mars 26, à Neuchâtel

Le Centre de droit commercial, fiscal et de l'innovation de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel organise le 13 septembre 2013 un colloque ayant pour thème les actualités dans le domaine de la fiscalité immobilière. L'USPI Suisse soutient ce séminaire et ne peut qu'inviter les associations cantonales et les organes ainsi que leurs membres à y participer.

Le Centre de droit commercial, fiscal et de l'innovation (CCFI) de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel organise le 13 septembre 2013 un colloque qui portera sur les actualités dans le domaine de la fiscalité immobilière. Au cours de ce séminaire, seront abordés la qualification de commerçants professionnels d'immeubles par M. Cédric Stucker, la TVA immobilière (principes et nouveautés) par M. Stéphane Gmünder, l'imposition des immeubles en droit fiscal intercantonal et international par M. Pierre-Alain Guillaume, la revue de la jurisprudence récente en matière de fiscalité immobilière par M. Thierry Obrist, les principes d'imposition et règles de répartition du point de vue de l'impôt sur les successions par M. Andrio Orlor et la planification successorale et immeubles en droit fiscal international par Mme Sibilla Cretti.

L'USPI Suisse soutient cette manifestation qui se déroulera à l'Aula de la Faculté de droit, Av. du Premier-Mars 26, à Neuchâtel, et ne peut qu'encourager les associations cantonales, les organes ainsi que leurs membres à suivre ce colloque.

Vous trouverez ci-joint le programme détaillé du séminaire accompagné d'une carte d'inscription. Il est également possible de s'y inscrire sur le site internet suivant : <http://www.publications-droit.ch/index.php?id=275#/item/37>.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire


Frédéric Dovat

Annexe : ment.